

N° Convocation : EF_MG4_0548

**CONVOCATION AUX EXAMENS SEMESTRIELS
ANNEE UNIVERSITAIRE 2025-2026 -SESSION 1-**

Etablissement : Faculté de Médecine Abulcasis

Filière : Médecine Générale

Semestre : S7

Cher (e) étudiant (e),

Nous avons le plaisir de vous informer que vous êtes convoqué(e) aux examens du semestre 7 de La Faculté Abulcasis **Faculté de Médecine Abulcasis** qui auront lieu du **02 au 21 janvier 2026** à l'Université Internationale Abulcasis des Sciences de la Santé

- Bâtiment : Salles
- Salle : 6
- Emplacement : 15

Vous devez vous présenter 30 minutes avant le début des épreuves munis(e) :

- De cette convocation imprimée ;
- D'une pièce d'identité (CIN, Passeport, Carte d'étudiant) ;
- Du matériel autorisé.

Informations de l'étudiant :

- Nom et Prénom : NTIWINI IGANA Bassem Marvyn
- N° d'inscription : INS-FMA00025017/2025
- CIN/Passeport : 22PP11229

Déroulement des épreuves :

- Les épreuves se dérouleront selon les modalités suivantes :

Ordre	Module	Date Examen	Heure début
1	Appareil Locomoteur	05/01/2026	09:00
2	Hématologie Fondamentale	07/01/2026	09:00
3	Histologie des Organes	09/01/2026	09:00
4	Maladies de l'Enfant	12/01/2026	09:00
5	Microbiologie - Virologie - Immunologie	15/01/2026	09:00
6	Physiologie I	17/01/2026	09:00
7	Stage Clinique 7 : Médecine-Chirurgie Générale	20/01/2026	09:00
8	Stage Clinique 8 : Médecine-Chirurgie Générale	20/01/2026	09:00
9	Stage Clinique 9 : Médecine-Chirurgie Générale	20/01/2026	09:00

Il est rappelé que :

- L'accès aux salles d'examens est interdit aux étudiants se présentant après l'ouverture des sujets ;
- Toute personne se présentant sans une pièce d'identité et de sa convocation se verra refuser l'accès à la salle d'examen ;
- Tout document ou matériel non expressément autorisé ne peut être utilisé par les candidats. Le non-respect de cette disposition est passible de traduction devant le conseil disciplinaire de l'UIASS ;
- La possession de téléphone portable et autre moyen de communication ou d'information est formellement interdit pendant l'épreuve. Tout appareil doit être hors de portée des candidats ;
- L'échange du matériel est strictement interdit ;
- Il est conseillé de relire le règlement d'examens.

Service Evaluations et Examens